

Une question ? Vous souhaitez des précisions ? CONTACTEZ-NOUS

Francois Nacfer, responsable formation
sgdlformation@sgdl.org · 01 53 10 12 18

David Robin, responsable des sessions de professionnalisation
formation@sgdl.org · 01 53 10 12 00

Adhérez à la SGDL

En devenant membre de la SGDL, vous rejoignez la plus grande communauté d'auteurs du livre :

- Vous apportez votre contribution à la **défense du droit d'auteur** ;
- Vous avez la possibilité de **rencontrer** et d'**échanger** avec des auteurs et des professionnels sur vos métiers et vos pratiques ;
- Vous **bénéficiez** de conseils personnalisés et de nombreux services.

Adhérez, c'est en étant unis que nous pourrons faire entendre notre voix !

Vous avez publié au moins un ouvrage à compte d'éditeur, vous pouvez adhérer à la SGDL.

La cotisation annuelle est de 50 euros. Elle est partiellement déductible des revenus au titre du soutien à une association reconnue d'utilité publique.

Nous rencontrer

Hôtel de Massa

38 rue du Faubourg Saint-Jacques – 75014 Paris

Métro : Saint-Jacques (Ligne 6) / RER Port-Royal (Ligne B)

Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 17h

Vous renseigner

www.sgdl.org





Formation

**Auteurs du livre,
la SGDL vous accompagne**

La formation professionnelle, vos droits

Vous cotisez sur vos revenus artistiques à la formation professionnelle, au même titre que les salariés, et vous pouvez bénéficier d'une prise en charge pour élargir vos compétences

L'AFDAS	Le compte personnel de formation (CPF)
<p>Depuis la réforme sur le droit à la formation, vous cotisez à l'AFDAS. Outre la gestion des fonds, l'Afdas propose un catalogue de formations spécifiques aux auteurs et les prend en charge.</p>	<p>En tant qu'auteur, vous cotisez au CPF au titre de la formation professionnelle. Ce CPF vous permet d'acquérir des crédits pour prendre en charge des formations qualifiantes, certifiantes ou diplômantes.</p>
	
<p>➤ Plus d'informations : www.afdas.com</p>	<p>➤ Plus d'informations : www.moncompteformation.gouv.fr</p>

Prise en charge de vos formations

Vous pouvez bénéficier d'une prise en charge de vos formations par le fonds de formation professionnelle des artistes-auteurs (l'Afdas) sous certaines conditions.

Vous devez justifier de :

- 9 000 € bruts de revenus artistiques cumulés sur les 3 dernières années,
- ou 12 000 € sur les 4 dernières années,
- ou 15 000 € sur les 5 dernières années.

Notre accompagnement complet

Conçues par des auteurs pour des auteurs, les formations proposées par la SGDL ont pour objectif de vous accompagner dans vos pratiques. Organisées à l'Hôtel de Massa, elles encouragent les échanges entre auteurs, suscitent des questionnements, et apportent les réponses adaptées aux besoins et aux souhaits de chacun.

Les sessions de professionnalisation

Vous souhaitez comprendre votre environnement social et fiscal, inscrivez-vous à nos sessions de professionnalisation :

Session 1	2 journées pour se sensibiliser et s'informer sur le statut de l'auteur	Session 2	2 journées pour approfondir les problématiques fiscales et sociales
------------------	---	------------------	---

Ces sessions sont **gratuites** et organisées grâce au soutien de la Sofia et du CFC. Des auteurs, des éditeurs, et d'autres professionnels du livre vous apportent un éclairage sur leur métier et le vôtre. Ces sessions sont rythmées par des moments d'**échanges conviviaux** vous permettant de rencontrer des auteurs.

La formation professionnelle continue

La SGDL organise depuis 2017 des séances de formation. Les sessions qu'elle propose peuvent être prises en charge par l'Afdas dans le cadre de la formation professionnelle des artistes-auteurs. Attention, ces formations ne sont pas éligibles au CPF.

Tout au long de l'année, vous pouvez suivre l'une ou l'autre de ces formations :

• Imaginer et animer un atelier d'écriture	3 jours - 2 sessions par an
• Du livre au film, une adaptation réussie	4 x 2 jours - 1 session par an
• Lire à voix haute ou mettre le texte « debout »	2 jours - 2 sessions par an
• La conférence au service de l'auteur	2 + 1 jours - 1 session par an
• Gagner en visibilité grâce aux réseaux sociaux	2 + 1 jours - 2 sessions par an
• S'orienter dans le monde de l'édition	1 journée - 3 sessions par an
• Maîtriser le contrat d'édition pour mieux le négocier	2 jours - 1 session par an